

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 11 mars 2021

Sont présents :

Administration communale d'Anderlecht

Président M. KESTEMONT
Secrétaire M^{me} VERSTRAETEN
Environnement M. SPILEERS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme

M^{me} VAN DEN CRUYCE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. LELIEVRE

Bruxelles Environnement

/

DOSSIER

| | |
|---------------------|---|
| PV01 | Demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur HANSAN DIVERS |
| Objet de la demande | Exploitation d'une boulangerie/pâtisserie |
| Adresse | Chaussée de Mons 1123 |
| PRAS | Zone mixte, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant |

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 11 mars 2021

EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune réclamation.

**B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT
CONVOQUEES :**

Les demandeurs ont été entendus.

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 11 mars 2021

DÉCIDE

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION

Considérant que la demande se situe en zone mixte au PRAS ;

Considérant qu'il s'agit du renouvellement d'un atelier de boulangerie pâtisserie ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune réclamation durant l'enquête publique ;

Considérant que l'activité était déjà présente dans ces locaux pour un permis échu, que ces activités n'ont pas fait l'objet de plaintes et que cette même activité a diminué ses seuils ;

AVIS FAVORABLE

INSTANCES :

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

| | | |
|---------------|-----------------------------|--|
| Échevin | M. KESTEMONT | |
| Secrétaire | M ^{me} VERSTRAETEN | |
| Environnement | M. SPILEERS | |

ADMINISTRATION RÉGIONALE

| | | |
|--|--------------------------------|--|
| Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme | M ^{me} VAN DEN CRUYCE | |
| Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites | M. LELIEVRE | |